

CONFERENCE SUR LES PERSPECTIVES SALARIALES DU 6 JUILLET 2021



Pouvoir d'achat :

Voici les
mesures pour
2022

La Conférence sur les Perspectives salariales réunie le 6 juillet a permis à la ministre de la fonction publique de faire plusieurs annonces sur la rémunération des agents publics pour 2022. LA CFTC regrette que le gel de la valeur du point d'indice se poursuive mais note les avancées obtenues dans les nouvelles grilles des deux premiers grades des agents de catégorie C des trois versants.

Aucun agent sous le SMIC

Aucun contractuel à temps plein ou élève ne verra sa rémunération être inférieure au SMIC en 2022. L'indice de pied de grade (catégorie C1) sera porté à 337 (+5 points d'indice) dès le 1^{er} janvier 2022 et à 338 pour le second grade (catégorie C2).

Amélioration des grilles indiciaires du premier et second grade pour les agents de catégorie C

Les agents de catégorie C verront leur pouvoir d'achat s'améliorer comme le demandait la CFTC Fonction Publique.

Revalorisation du début de carrière pour les agents de catégorie C1 et C2 avec des hausses de points d'indice dès le 1^{er} échelon.

Accélération de carrière avec des réductions de la durée de la totalité des grades. La grille du premier grade (C1) s'étend sur 19 ans (au lieu de 25 ans) et la grille du second grade (C2) sur 20 ans (au lieu de 25 ans).

Bonification exceptionnelle d'ancienneté de un an, attribuée à tous les agents de la catégorie C au 1^{er} janvier 2022. Gagner un an dans l'ancienneté d'échelon permet de passer à l'échelon supérieur un an plus tôt.

GRADES C1 CONCERNES AU CD13 :

- Adjoints Techniques
- Adjoints Techniques des établissements d'enseignement
- Adjoint Administratifs
- Adjoints du Patrimoine

LA CFTC estime que ces grilles vont permettre, dans la durée, une amélioration réelle de la rémunération des agents de catégorie C des premier et second grades.

1 point d'indice Majoré = 4,686025 €



NOUVELLE GRILLE C1 AU 1^{er} JANVIER 2022

Echelon	Indice Majoré au 31/12/2021	Indice Majoré au 01/01/2022	Gain en point	Durée dans l'échelon au 31/12/2021	Durée dans l'échelon au 01/01/2022
12	382	Echelon supprimé	En attente de précision sur le reclassement des agents situés au 12 ^{ème} échelon	-	Echelon supprimé
11	372	382	En attente de précision sur le reclassement des agents situés au 11 ^{ème} échelon	4 ans	-
10	363	372	En attente de précision sur le reclassement des agents situés au 10 ^{ème} échelon	3 ans	4 ans
9	354	363	+9	3 ans	3 ans
8	348	354	+6	2 ans	3 ans
7	342	351	+9	2 ans	3 ans
6	337	348	+11	2 ans	1 an
5	336	345	+9	2 ans	1 an
4	335	342	+7	2 ans	1 an
3	334	339	+5	2 ans	1 an
2	333	338	+5	2 ans	1 an
1	332	337	+5	1 an	1 an

NOUVELLE GRILLE C2 AU 1^{er} JANVIER 2022

GRADES C2 CONCERNES AU CD13 :

- Adjoints Techniques principaux de 2^{ème} classe
- Adjoints Techniques des établissements d'enseignement principaux de 2^{ème} classe
- Adjoint Administratifs Principaux de 2^{ème} classe
- Adjoints du Patrimoine Principaux de 2^{ème} classe
- Auxiliaires de Puériculture principaux de 2^{ème} classe

La CFTC estime que ces grilles vont permettre, dans la durée, une amélioration réelle de la rémunération des agents de catégorie C des premier et second grades.

1 point d'indice Majoré = 4,686025 €

Echelon	Indice Majoré au 31/12/2021	Indice Majoré au 01/01/2022	Gain en point	Durée dans l'échelon avant le 01/01/2022	Durée dans l'échelon au 01/01/2022
12	420	420	-	-	-
11	412	412	-	4 ans	4 ans
10	404	404	-	3 ans	3 ans
9	392	392	-	3 ans	3 ans
8	380	380	-	2 ans	2 ans
7	365	370	+5	2 ans	2 ans
6	354	365	+11	2 ans	1 an
5	346	360	+14	2 ans	1 an
4	338	354	+8	2 ans	1 an
3	336	346	+10	2 ans	1 an
2	335	342	+7	2 ans	1 an
1	334	338	+4	1 an	1 an

Des avancées
futures attendues
pour la fonction
publique
territoriale...



Transposition du Ségur de la Santé pour les agents de la FPE et de la FPT au 1^{er} janvier 2022

15 000 agents de l'État et 60 000 agents de la territoriale auront la transposition de l'accord signé par la CFTC (Ségur de la santé). Ainsi leurs grilles indiciaires seront améliorées dans les mêmes proportions que celle des agents hospitaliers.

Accueil et suivi des apprentis

Une mesure supplémentaire porter sur la création d'une indemnité de 500 € par an versée aux maîtres d'apprentissage dans la FPE.

Cette mesure, pour la CFTC, facilitera l'accueil et le suivi des apprentis. La CFTC demande son extension aux deux autres versants de la fonction publique et aux agents suivant des jeunes en alternance.

L'avis de la CFTC Fonction Publique...

Une conférence sur les perspectives salariales mais avec des perspectives reportées.



Le rendez-vous salarial 2021 devient la Conférence sur les Perspectives Salariales. Les principales mesures concernent les agents de Catégorie C des trois versants avec une accélération de carrière.

La CFTC Fonction Publique regrette que le gouvernement n'ait pas retenu le principe d'une mesure générale, seul moyen de reconnaître l'engagement de tous les agents publics, fonctionnaires comme contractuels.

Alors que l'inflation depuis le début du quinquennat a augmenté de 4,9% , que le budget 2022 est construit sur une base de hausse de l'inflation de 1,4%, pour la CFTC Fonction Publique, la décision de ne pas augmenter la valeur du point d'indice, contribue à ne pas améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents.

Cependant, la priorité de la CFTC sur les bas salaires de la fonction publique a été entendue. Aucun agent ne sera rémunéré sous le SMIC. L'accélération des carrières des agents de catégorie C des trois versants de la fonction publique, y compris les agents territoriaux, est un élément positif.

D'autres mesures sont importantes, comme la transposition des grilles indiciaires, issues du Ségur signé par la CFTC, aux agents de la FPT et de la FPE au 1^{er} janvier 2022.

L'annonce de l'ouverture de chantiers de discussion en septembre sur les carrières, sur les contractuels, s'appréciera en fonction des objectifs qui seront poursuivis.

La CFTC Fonction Publique défendra le principe d'une fonction publique attractive, statutaire, au service des usagers et avec une amélioration des rémunérations de tous les agents publics.

Au regard des choix gouvernementaux, la CFTC Fonction Publique prend acte des mesures annoncées tout en regrettant que le gouvernement maintienne le gel de la valeur du point d'indice, au détriment du pouvoir d'achat de la majorité et du niveau des pensions.